



PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
DEVELOPPEMENT RURAL DU NORD, CENTRE-NORD ET EST
"PROJET NEER-TAMBA"

Note de capitalisation

Constitution de sites de réserve :

*Une solution à la poursuite des activités d'aménagement et
de mise en valeur en cas d'abandon des sites initiaux pour
cause d'insécurité*



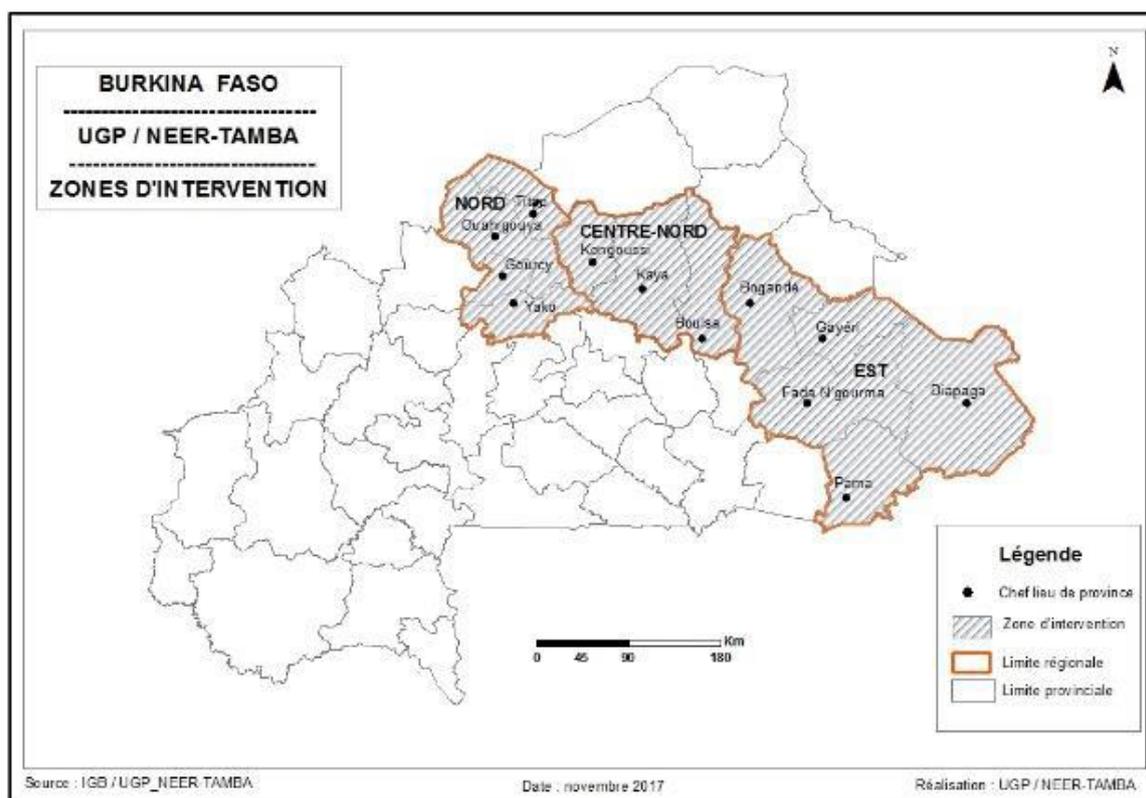
Sommaire

ELEMENTS INTRODUCTIFS	3
Localisation de l'expérience	3
Brève présentation du Projet Neer-Tamba.....	3
Brève présentation du contexte.....	4
DEMARCHE	5
Genèse de l'expérience : origine, initiateur, objectifs initiaux	5
Trajectoire de l'expérience	6
Actions / dispositifs / services mis en place.....	6
<i>Description – Fonctionnement.....</i>	<i>6</i>
<i>Parties prenantes de l'expérience – structures impliquées.....</i>	<i>8</i>
<i>Gouvernance et coordination du dispositif.....</i>	<i>9</i>
<i>Financement de l'activité.....</i>	<i>9</i>
Rôle de l'Etat et des partenaires extérieurs.....	10
Résultats	10
<i>Réussites.....</i>	<i>10</i>
<i>Difficultés / contraintes.....</i>	<i>11</i>
ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE	11
Originalité de l'expérience	11
Facteurs clés de succès & innovations	11
Impact.....	12
Durabilité	12
Reproductibilité	13
Passage à l'échelle / changement d'échelle	13
Perspectives, évolutions & défis.....	13
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	14

ELEMENTS INTRODUCTIFS

Localisation de l'expérience

L'expérience se déroule dans la zone d'intervention du Projet de Gestion participative des Ressources naturelles et de Développement rural du Nord, du Centre-Nord et de l'Est dit Projet Neer-Tamba. La zone d'intervention du Projet Neer-Tamba est matérialisée sur la carte ci-dessous.



Brève présentation du Projet Neer-Tamba

Le Projet Neer-Tamba est la structure porteuse de l'expérience de la « **Constitution de sites de réserve : une solution à la poursuite des activités d'aménagement et de mise en valeur en cas d'abandon des sites initiaux pour cause d'insécurité** ».

Le Projet Neer-Tamba est mis en œuvre par le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui financier du Fonds international de Développement agricole (FIDA), du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et la contribution des populations bénéficiaires de ses interventions.

L'objectif global du Projet est d'améliorer les conditions de vie et les revenus des populations rurales les plus défavorisées. Son objectif spécifique est d'appuyer les populations cibles à construire et renforcer leur autonomie et leurs capacités à jouer un rôle moteur croissant, pleinement reconnu par les autres acteurs, dans la

construction d'un tissu économique et social durable. Il intervient sur trois (3) axes à savoir :

- l'accroissement de la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux aléas climatiques ;
- l'accession des ménages à une capacité d'autonomie économique et financière ;
- la construction et le renforcement d'un tissu social et économique favorable.

D'une durée de huit (8) ans le Projet a effectivement démarré ses activités sur le terrain en 2015. Il est structuré en quatre (4) composantes, dont la première concerne les **Petits aménagements fonciers**. Cette composante comprend deux (2) volets : un volet aménagement et un volet foncier.

Le volet aménagement concerne les réalisations d'aménagement de bas-fonds, de périmètres maraîchers, la récupération des terres dégradées à l'aide des techniques CES/DRS et la récupération de terres dégradées à vocation sylvo-pastorale ou agricole par des techniques mécaniques et/ou biologiques.

Le volet foncier s'organise autour de l'appui à la diffusion et à l'appropriation des textes par les acteurs locaux et au processus de sécurisation foncière.

La deuxième composante concerne **l'intensification des petites exploitations et la valorisation de leurs productions** à travers la diffusion de bonnes pratiques et le financement d'initiatives et innovations locales.

La troisième composante est relative à la **structuration des acteurs et leur mise en réseaux**.

Enfin, la composante 4 est relative à **l'administration et le suivi-évaluation**. Elle est transversale et est assurée par l'UGP.

Le coût total initial du Projet est de 84.6 millions de dollars des Etats Unis. Il a bénéficié à partir de 2017 d'un financement additionnel du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour intégrer un programme pilote d'approche intégrée de sécurité alimentaire (PAI-SA) d'un montant de 5, 3 milliards de F. CFA.

Ce programme pilote est destiné à supporter la mise en œuvre d'actions environnementales dans la région du Nord.

Les principaux partenaires de mise en œuvre du Projet sont les Chambres régionales d'Agriculture (CRA) et les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat.

Brève présentation du contexte

En exécution depuis 2014, le Projet Neer-Tamba a connu à partir de 2015 de nouveaux défis dans sa mise en œuvre en raison du contexte sécuritaire difficile auquel est confronté le pays depuis cette date. En effet, la situation d'insécurité a entraîné de nombreuses conséquences dont des déplacements de populations. Le Projet a aussi été affecté par cette situation, à travers des retards enregistrés dans la mise en œuvre de certaines de ses activités.

La stratégie du Projet pour toutes ses composantes et sous-composantes et singulièrement pour la sous-composante **Aménagement** repose sur une approche à la demande des bénéficiaires. Les premiers aménagements ont été conduits entre 2016 et 2017 sans difficultés. C'est à partir de 2018 que le phénomène d'insécurité a occasionné le déplacement massif des populations, abandonnant les sites de production aménagés et mis en valeur par le Projet.

Aussi, le Projet a dû, avec les différents acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires de sa zone d'intervention, prendre des mesures pour s'adapter à la nouvelle situation et poursuivre la mise en œuvre de ses activités malgré le contexte d'insécurité.

C'est ainsi qu'est née l'idée de la constitution de sites de réserves comme solution à la poursuite des activités d'aménagement et de mise en valeur en cas d'abandon des sites initiaux pour cause d'insécurité.

DEMARCHE

Genèse de l'expérience : origine, initiateur, objectifs initiaux

L'expérience est née de la dégradation de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention du Projet et de la volonté de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) et des autres acteurs de mise en œuvre à savoir, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), les Services techniques Déconcentrés (STD), les prestataires et les bénéficiaires, de réaliser les objectifs du Projet malgré le changement du contexte de mise en œuvre.

Dans l'optique de toucher les populations les plus démunies et de concentrer ses interventions dans les zones les plus vulnérables au niveau des trois (3) régions d'intervention, le Projet Neer-Tamba a élaboré une stratégie de ciblage en 2017.

La stratégie de ciblage pour les aménagements prévus, reposait sur un certain nombre de zones choisies parmi les plus vulnérables et disposant d'un potentiel aménageable déjà clairement identifié. Ces zones étaient définies sur la base de critères liés à l'incidence de la pauvreté monétaire et à l'insécurité alimentaire.

Les sites initiaux à aménager étaient sélectionnés dans ces zones.

Cette stratégie a permis d'identifier au départ trente-huit (38) communes vulnérables sur 86 communes de sa zone d'intervention. Ces communes vulnérables étaient prioritaires par rapport aux aménagements fonciers.

Cependant, l'insécurité a contraint les bénéficiaires à quitter leurs localités, compromettant ainsi la poursuite des actions du Projet dans ces zones. En effet, avec l'abandon des sites ou l'inaccessibilité de certains sites initialement sélectionnés pour recevoir les investissements en aménagements, les prestataires ont aussi progressivement déserté les villages touchés par l'insécurité.

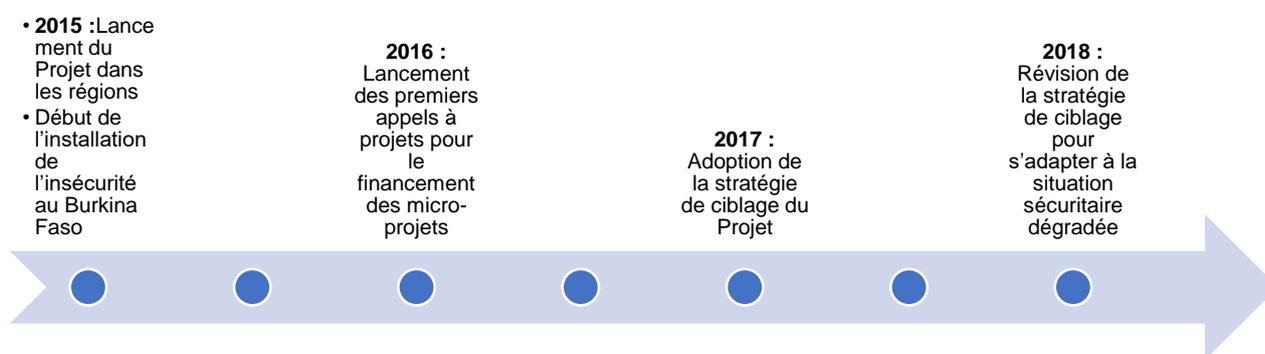
De 2018 à 2022, près de 52 communes sur les 86 de la ZIP ont été touchées soit 60,4%.

C'est ainsi qu'en 2018, la stratégie de ciblage a été revue en guise de mécanisme d'adaptation à la situation sécuritaire dans le but d'une poursuite des activités, notamment celles en lien avec les petits aménagements fonciers.

Les objectifs initiaux d'aménagements de sites fixés par le Projet étaient :

- 6 484 ha de bas-fond,
- 498 ha de périmètre maraîcher ;
- 5 000 ha de terres dégradées récupérées ;
- 6 000 ha de récupération naturelle assistée (RNA)
- 26 000 ha de terres restaurées par les techniques de conservation des eaux et des sols / défense et restauration des sols (CES/DRS)

Trajectoire de l'expérience



Actions / dispositifs / services mis en place

Description – Fonctionnement

De la prévision de sites de réserves dans la planification opérationnelle

Des sites supplémentaires ont été constitués dans les bases de données des Commissions de présélection des projets (CPS) et d'Approbation de projets (CAP), en prévision d'éventuels aléas, liés à la situation sécuritaire ou à des conflits fonciers.

Du remplacement de sites d'aménagement par des sites de réserve en cas d'abandon des sites initiaux

Lorsque l'aggravation de la situation sécuritaire entraînait l'abandon d'un site initialement retenu, un nouveau site est sélectionné parmi les sites de réserves des bases de données des CPS et des CAP. Le nouveau site de remplacement faisait l'objet d'études complémentaires conduites par les équipes techniques de l'UGP (Cellule Aménagement), en association avec celles des prestataires d'appui à la maîtrise d'ouvrage (PAMO) et les bureaux de contrôle.

La sensibilisation, anticipée et diligente, des propriétaires terriens et des élus locaux des nouveaux sites de remplacement sur les questions foncières, la réalisation des négociations d'ententes foncières pour les nouveaux sites de remplacement, avec l'implication des autorités coutumières et les collectivités locales, ont facilité le déploiement de ce mécanisme dans toute la zone d'intervention du Projet.

De la valorisation des compétences internes et externes du Projet pour la réalisation d'études complémentaires

L'expertise endogène au Projet (Cellule Aménagement), et celle externe des PAMO et du bureau de contrôle ont été mobilisées pour la réalisation et la validation des études techniques des sites de remplacement.

En effet, les agents techniques de l'UGP et des PAMO ont été mis à contribution pour la réalisation d'études simplifiées sur ces sites de réserve ou de remplacement lorsque ceux-ci n'avaient pas encore fait l'objet d'études techniques. Des paysans aménagistes ont également été mobilisés sur les sites afin de venir en appui aux producteurs.

Un gain de temps a ainsi été observé dans la réalisation des études, mais aussi une réduction du coût des études techniques.

TEMOIGNAGE



Je suis SOGOBA Rasmané, j'ai 65 ans à ce jour marié à deux (02) femmes et père de sept (07) enfants.

Je suis Paysan aménagiste dans le cadre du Projet Neer Tamba dans la commune de Titao/province du Loroum, couvrant 47 villages et secteurs. Il faut rappeler qu'en tant que personne-ressource dans la ville de Titao, j'ai eu à accompagner plusieurs Projets/ONG de développement exclusivement dans le domaine des aménagements CES/DRS, Agroforesterie (AGF), zaï, demi-lunes, traitement des ravines et des basfonds.

Donc, le Projet Neer-Tamba intervenant dans la Région du Nord et en particulier dans la province du Loroum s'est appuyé sur notre expertise dans sa dynamique privilégiant l'approche-terrain, afin que nous puissions collaborer avec les Services techniques de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement pour accompagner les bénéficiaires des aménagements à réaliser leurs activités. Par exemple, en ce qui concerne la vulgarisation agricole, nous sensibilisons les bénéficiaires sur le paquet technologique y afférent à savoir les itinéraires agricoles, les techniques de production et d'utilisation de fumure organique, d'utilisation des intrants etc. Nous sommes aussi impliqués dans l'orientation à l'identification de sites aménageables et partageons les informations avec les agents des STD (agriculture, élevage et environnement).

Comme autre appui du Projet Neer-Tamba, ce fut l'organisation et la tenue des rencontres mensuelles, trimestrielles à l'échelle province auxquelles nous avons participé aux côtés des autres acteurs notamment les STD, les agents du Projet etc. C'était l'occasion pour nous de faire le bilan sur l'ensemble des actions de suivi, de sensibilisation, les résultats engrangés et les difficultés rencontrées.

L'insécurité a beaucoup perturbé nos activités et celles du Projet dans notre commune.

Par moment, on entend des coups de feu par endroit dans des villages et aussi on enregistre surtout le vol de bétail.

Comme stratégies d'adaptation au contexte d'insécurité j'ai décidé :

- d'éviter les rencontres de sensibilisations groupées ;
- d'informer à l'avance les responsables de village et de quartier sur le lieu, le thème des différentes rencontres à effectuer et ce, de façon discrète ; utiliser un bloc note au lieu d'un sac qui peut éveiller des soupçons d'appartenance au personnel d'un service public ;
- de changer d'itinéraire à chaque déplacement effectué ;
- de banaliser mon habillement.

Les changements négatifs l'emportent sur ceux positifs. Pour preuves, sur l'ensemble des 47 villages et secteurs de la commune de Titao seuls quatre (04) villages existent avec leurs populations sur place. Tous les autres villages ont été vidés de leurs populations qui se sont déplacées vers Titao-centre, Ouahigouya, Ouaga, Bobo etc.).

Quant à moi, je vis toujours à Titao mais les stratégies d'adaptation que j'ai énumérées ci-dessus ne fonctionnent plus efficacement avec l'aggravation de l'insécurité. On est cloîtré à Titao et on ne peut effectuer aucun déplacement sur un rayon de 4 à 5 Km de la ville. Du coup, les activités de suivi, sensibilisation ont cessé.

Le défis pour moi, c'est la sécurisation intégrale du pays, gage de reprise et de poursuite de l'ensemble de nos activités et ce, dans l'espoir que les populations reviennent dans leurs villages respectifs.

J'ai toujours formulé le vœu malgré mon âge, de continuer en synergie avec les STD d'accompagner les populations à la base vers l'atteinte de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs.

Mon dernier mot, c'est de remercier le Projet Neer-Tamba qui n'a pas inventé la roue une deuxième fois et a su compter sur notre expertise locale dans ces différentes approches sur le terrain. Enfin, un renouvellement du Projet serait bénéfique pour renforcer ce qui a été déjà fait au profit de nos braves populations dans l'espoir que la sécurité revienne dans le Pays et en particulier dans notre province.

● **Parties prenantes de l'expérience – structures impliquées**

Les parties prenantes de l'expérience ont été :

- **L'Unité de Gestion du Projet (UGP)** : est l'initiateur de la révision de la stratégie de ciblage. Elle a assuré le traitement des données et l'arbitrage sur le choix final des sites de remplacement ;
- **La cellule aménagement de l'UGP** : a assuré la conduite et la supervision des études sommaires des sites de remplacement ;
- **Les Chambres régionales d'agriculture (CRA)** : ces chambres ont assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée de certains volets du Projet. Elles ont abrité les instances de sélection et d'approbation des projets : Comités provinciaux de sélection (CPS) et Comités d'approbation des projets (CAP). Ce sont elles qui ont proposé les sites de remplacement en collaboration avec le PAMO, les STD et les bénéficiaires ;

- **Les CPS et les CAP** : le CPS était chargé de faire une présélection des avant-projets soumis par les demandeurs. Le CAP a assuré l'analyse et l'évaluation des projets présélectionnés et soumis les résultats à l'UGP pour décision de financement. Ces deux (2) instances se sont chargées également de capitaliser les données des sessions de présélection et de sélection des projets ;
- **Les STD** : ils ont eu un rôle d'encadrement et de supervision des activités sur le terrain. Ils ont aussi relayé d'information sur le contexte sécuritaire dans la zone d'intervention du projet (ZIP) ;
- **PAMO** : ce sont des prestataires, chargés du volet Aménagement. Ils sont recrutés par le Projet pour appuyer la mise en œuvre des aménagements de bas-fonds, de périmètres maraîchers, la protection et les aménagements des terres hautes et de conduire le processus de sécurisation foncière des sites aménagés. Ils ont été mobilisés par l'UGP pour appuyer la Cellule Aménagement dans la réalisation des études simplifiées sur les sites de remplacement ;
- **Les bureaux de contrôle** : ils ont assuré –le contrôle des travaux effectués par les entreprises sur les sites bénéficiant des aménagements fonciers ;
- **Les agents des Services Techniques du Foncier et de l'Organisation du Monde Rural (STFOMR)** : ils ont apporté au niveau local, leur appui à la sécurisation foncière (formation/utilisation du guide d'appui à la sécurisation, à la conformation à l'acte uniforme OHADA ; à la sensibilisation et à la mise en place des structures locales de gestion foncière) ;
- **Les élus locaux des collectivités territoriales** : Ils ont participé aux négociations sur les ententes foncières ;
- **Les autorités coutumières** : Elles ont participé aux négociations sur les ententes foncières ;
- **Les paysans aménagistes** : ceux-ci ont été les relais des STD sur les sites aménagés. Ils ont accompagné des bénéficiaires à la mise en œuvre des activités CES/DRS, assuré l'animation et la mobilisation des populations dans les villages d'intervention ;
- **Les bénéficiaires** : ils ont participé à la réalisation des ouvrages dans leurs villages et relayé l'information sur le contexte sécuritaire dans la ZIP.

- **Gouvernance et coordination du dispositif**

La gouvernance et la coordination du processus ont été assurées au niveau central par le Projet Neer-Tamba à travers la cellule Aménagement. Au niveau des régions, ce sont les chambres d'agriculture qui ont assuré la coordination du processus, en collaboration avec les STD.

- **Financement de l'activité**

Le financement de l'activité a été assuré par les ressources du Projet. Les coûts supportés sont ceux de la prise en charge des tenues des CSP et des CAP, de la réalisation des études sommaires et de la réalisation des investissements sur les nouveaux sites retenus.

Rôle de l'Etat et des partenaires extérieurs

L'Etat est intervenu en tant qu'initiateur du Projet Neer-Tamba. Il a donné les grandes orientations en matière d'aménagement foncier et a assuré la supervision des activités à travers ses différents services. Il a cofinancé avec ses partenaires à savoir le FIDA et le FEM, la mise en œuvre des activités du Projet.

Résultats

Réussites

La constitution des sites de réserve a permis au Projet Neer-Tamba de poursuivre les activités d'aménagement, donnant de ce fait, la possibilité de mettre en valeur de nouveaux sites en remplacement des sites initiaux abandonnés en raison de l'insécurité qui s'est exacerbée au fil du temps. Cette approche a permis d'atteindre, voire de dépasser dans certains cas, les cibles du Projet.

Objectifs initiaux d'aménagements de sites	Réalisations des aménagements de sites	Taux de réalisation
6 484 ha de bas-fonds	7 623	118%
498 ha de périmètres maraîchers	265,9	53%
5 000 ha de terres dégradées récupérées	5 555	111%
6 000 ha de RNA	6 565	109%
26 000 ha de terres restaurées par les techniques de conservation des eaux et des sols	42 290	163%

Situation des sites remplacés

Type d'aménagement	Régions						Total		
	Centre-Nord		Nord		Est		Nombre de sites planifiés	Nombre de sites remplacés pour cause d'insécurité	Taux %
	Nombre de sites planifiés	Nombre de sites remplacés pour cause d'insécurité	Nombre de sites planifiés	Nombre de sites remplacés pour cause d'insécurité	Nombre de sites planifiés	Nombre de sites remplacés pour cause d'insécurité			
Bas-fonds	73	16	134	6	96	20	303	42	14%
Périmètres maraîchers	72	0	77	7	34	14	183	21	11%
Forages Pastoraux	16	0	37	7	8	2	61	9	15%

Récupérations mécanisées	49	0	49	0	4	0	102	0	0%
Boulis	6	1	5	3	4	2	15	6	40%
Total	216	17	302	23	146	38	664	78	12%

Difficultés / contraintes

En termes de difficultés ou de contraintes, on peut en citer trois (3) :

1. L'abandon de nombreux sites par les populations bénéficiaires du fait de l'insécurité ;
2. Les coûts supplémentaires liés aux changements de site, supportés par le Projet ;
3. Les contraintes en matière de procédures administratives et financières n'ont pas toujours facilité une célérité dans la mise en œuvre de certaines initiatives jugées nécessaires en contexte d'insécurité.

ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE

• Originalité de l'expérience

Pour apprécier l'originalité et la pertinence de l'expérience, il est nécessaire de se référer au contexte difficile en raison des défis sécuritaires auxquels a été confronté le Projet Neer-Tamba dans son exécution. En imaginant des stratégies d'adaptation et de mitigation des risques sécuritaires comme la constitution de sites de réserve et leur exploitation suivant les nécessités, le Projet a pu poursuivre à terme sa mission en produisant au passage des résultats forts appréciables attestés par l'efficacité et l'efficience avec lesquelles il a atteint, voire dépassé ces objectifs initiaux d'aménagements fonciers. En termes de valeur ajoutée, il faut aussi souligner les capacités d'anticipation du Projet dans sa planification opérationnelle. A travers la prévision des sites de réserves il a pu remplacer ceux devenus inaccessibles du fait de l'insécurité, ou de litiges fonciers.

La valorisation de l'expertise endogène des paysans aménagistes dans la réalisation des petits aménagements fonciers a suscité une motivation et un engagement de leur part, y compris leur adhésion et leur acceptation des mesures d'adaptation déployées par le Projet.

• Facteurs clés de succès & innovations

Le succès dans la mise en œuvre de ce mécanisme d'adaptation tire son fondement du bien-fondé du Projet. En effet, le Projet a été conçu pour contribuer à la sécurité alimentaire des population-cibles et à l'éradication de la famine dans les zones ayant

bénéficié des aménagements. Le Projet a réalisé des investissements structurants durables au profit des producteurs, en adéquation avec leurs besoins.

L'engagement et la synergie d'actions des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'expérience ont été effectifs. Les acteurs endogènes renforcés dans leurs compétences respectives et spécifiques y ont participé.

L'esprit d'anticipation dont a fait montre le Projet dans la constitution de sites de réserves a été un facteur favorable, dans la mesure où la disponibilité de ces sites a facilité la délocalisation des investissements sur les sites devenus inaccessibles au profit de sites de remplacement.

La flexibilité du Projet dans ses procédures et modes opératoires pour accompagner les délocalisations a permis de poursuivre les aménagements fonciers.

• Impact

La conduite de l'expérience à travers ses différentes étapes et ses différentes parties prenantes a permis d'engranger de bons résultats en termes d'aménagements fonciers dans la zone d'intervention du Projet et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations bénéficiaires.

Une masse critique d'expertise endogène a été créée, à l'exemple des paysans aménagistes dont les capacités ont été renforcées à travers des formations et des dotations d'outils de travail.

La formation des acteurs de mise en œuvre du Projet sur la prévention et la gestion des risques sécuritaires a aussi créé des réflexes et des changements d'habitudes et de comportements qui ont facilité leur adaptation aux défis sécuritaires rencontrés dans la zone d'intervention.

• Durabilité

Le renforcement des capacités et l'emploi des paysans aménagistes a créé des compétences endogènes de proximité, toutes choses qui ont rendu possible la poursuite des activités du Projet sur le terrain malgré le contexte d'insécurité. La présence des paysans aménagistes dans les villages est un facteur de durabilité dans la gestion des sites aménagés.

Le recours à l'expertise locale, aux prestataires et aux fournisseurs du milieu est aussi une pratique durable en ce sens qu'il favorise la promotion de l'économie locale à travers la création d'emplois et de revenus.

La présente note de capitalisation de l'expérience peut également servir de boussole, voire inspirer d'autres acteurs dans les aménagements fonciers en contexte d'insécurité.

- **Reproductibilité**

L'expérience peut être reproduite ailleurs parce qu'elle est flexible et s'adapte à tout contexte de mise en œuvre de projet ou programme, en situation d'insécurité ou non. Cela, moyennant quelques ajustements des rôles et responsabilités des différents acteurs. Par ailleurs, l'expérience nécessite la présence de structures pérennes animées par des acteurs du milieu.

- **Passage à l'échelle / changement d'échelle**

Le Gouvernement du Burkina Faso a placé le développement rural parmi les priorités des politiques de développement du pays. La mise en œuvre du Projet Neer-Tamba de Gestion participative des Ressources naturelles et de Développement rural au Nord, au Centre-Nord et à l'Est participe à la réalisation des priorités de ses politiques.

Les petits aménagements fonciers dans les villages ont contribué à améliorer les conditions de vie et des revenus de nombreuses populations rurales, notamment les plus défavorisées.

L'expérience du Projet Neer-Tamba qui est un modèle de réussite dans la conduite d'un processus d'aménagements fonciers dans un contexte d'insécurité peut être étendu à tout le pays, voire s'adapter aux contextes d'autres pays. Toutefois, il faudrait prendre en compte les spécificités locales ou nationales.

- **Perspectives, évolutions & défis**

La diffusion des bonnes pratiques promues par le Projet Neer-Tamba auprès d'autres projets et programmes en cours ou à venir, notamment ceux opérant dans des zones à fort défi sécuritaire pourrait contribuer à un passage à plus grande échelle de l'expérience.

Cela nécessite toutefois, un fort engagement de l'Etat burkinabé et une bonne disponibilité des partenaires techniques et financiers à l'accompagner dans ses initiatives de développement rural. La contribution des bénéficiaires est une condition importante également, non seulement pour une mise en œuvre réussie mais aussi et surtout pour la durabilité des interventions.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Projet Neer-Tamba**, *Document de conception du Projet Neer-Tamba*, 2012, 40 p.
- **Projet Neer-Tamba**, *Manuel de Mise en œuvre du Projet*, 2017, 62 p.
- Rapports d'activités du Projet Neer-Tamba, (2020-2021) ;
- Rapport de supervision de la 8^{ème} mission de supervision FIDA (juillet 2021, 46 p).

CONTACT:
PROJET NEER-TAMBA (OUAGADOUGOU, BURKINA FASO)
Site web: www.neertamba.org
Mail : neertamba@neertamba.org